

## Responsable de direction d'un établissement d'éducation

### Définition synthétique

Assurer le pilotage et le fonctionnement de l'établissement dans les domaines pédagogique, administratif, financier et des ressources humaines, et dans l'évaluation des politiques et des actions conduites dans le cadre du projet d'établissement

### Activités principales

- Diriger et administrer l'établissement et ses centres rattachés (budget, GRH, sécurité des personnes et des biens)
- Présider les instances délibératives et veiller à l'exécution de leurs décisions
- Animer l'ensemble des ressources humaines
- Impulser et conduire une politique pédagogique et éducative dans le cadre des orientations nationales et académiques
- Concevoir le projet d'établissement et le contrat d'objectifs passés avec l'autorité académique. Les mettre en œuvre et les évaluer
- Organiser et gérer les enseignements et l'ensemble des missions (moyens humains, horaires, matériels et financiers) au service de la réussite des publics accueillis
- Assurer la qualité des relations et de la communication avec les usagers (élèves, apprentis, stagiaires de formation continue, familles)
- Assurer les relations avec : services de l'État, collectivités territoriales, partenaires économiques et culturels de l'établissement ; agir et situer l'établissement au sein de réseaux

### Savoirs

- Système éducatif et ses enjeux
- Pilotage d'un établissement d'éducation
- Règles et modalités de prise en charge de publics spécifiques
- Techniques de management et de performance
- Connaissance de la réglementation applicable au domaine

### Savoir-faire

- Travailler en équipe
- Savoir déléguer
- Prévenir et gérer les conflits ou situations sensibles
- Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision
- Évaluer des compétences et détecter des potentiels
- Évaluer et hiérarchiser des besoins

### Savoir-être

- Capacité à gérer le stress
- Leadership
- Capacité prospective
- Sens relationnel

### Conditions particulières d'exercice

- Logement de fonction pour nécessité absolue de service
- Clause de stabilité (3 ans) et mobilité statutaire obligatoire (au-delà de 9 ans)

### Tendances d'évolution

Facteurs clefs à moyen terme :

- Évolution de l'organisation des services de l'État
- Analyse de la performance des établissements

Impacts sur l'emploi-type :

- Rôle accru d'aide à la décision et de conseil
- Développement de l'expertise méthodologique